

Guide Aide à la constitution de dossier PSF 2026

LE PROJET SPORTIF FÉDÉRAL



Ce guide est un outil d'aide aux clubs, pour faire une demande PSF et vous aider à construire vos demandes de subventions via le compte asso. Ce guide est complément au soutien que vous pouvez trouver auprès de vos commissions territoriales pSF et de binômes accompagnateurs régionaux (cf. Note de cadrage 2026).

Pour que votre dossier soit éligible :

- Vous devez répondre aux objectifs opérationnels (définis par l'ANS dans [la note de service n°2026-DFT-02 du 18 mars 2026](#). et les modalités (définis par la FFH) :

Objectifs opérationnels	Modalité ou dispositif
Développement de la pratique	Développer le hockey éducatif
	Développer la féminisation
	Développer le hockey dans les territoires carencés (QPV, ZRR et cité éducative)
	Développer le Para-Hockey
	Structuration fédérale
Promotion du sport santé	Développer le Hockey santé bien-être
Accession territoriale au sport de haut niveau (Uniquement pour les ligues)	Détection - accession territoriale
	Perfectionnement - accession territoriale
	Formations
	Compétitions
Développement de l'éthique et de la citoyenneté	Développer le hockey éco-responsable
	Développer l'éthique et la citoyenneté dans le hockey

- Être entre lien avec **projet associatif** de votre club dont le dépôt est OBLIGATOIRE pour déposer une demande de subvention PSF.
OUTIL D'AIDE à l'écriture d'un projet associatif : [PROJET ASSOCIATIF](#)
- Être **affiliée à la FF de Hockey** (pour les clubs), et avoir au moins un an d'exercice juridique.
- Être à jour des cotisations.
- **Le nombre d'adhérents doit être supérieur à 15 à partir de la 2^{ème} année d'existence d'un club et 25 la 3^{ème} année.** Pour la première année d'existence, pas de critère de nombre d'adhérents.
- SOUSCRIRE au contrat d'engagement Républicain (CER). C'est un **préalable obligatoire à l'octroi de toute subvention publique telle que la subvention PSF**, pour une association sportive.

Les critères à respecter pour que votre projet soit recevable :

Vous ne devez créer qu'un seul dossier sur le compte asso, dans lequel vous intégrez vos 2 actions maximum. ⚠ Vos 2 actions doivent obligatoirement concerner 2 thématiques différentes.

→ **POUR LES CLUBS** : 2 actions maximum pour les clubs, dont 1 en lien avec les priorités ANS chiffrés (Féminisation ou Para hockey).

→ **POUR LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX** : 2 actions maximum pour les comités départementaux, dont 1 qui donne lieu à un travail collaboratif avec les clubs.

→ **POUR LES LIGUES** : 2 actions maximum pour les ligues, dont 1 qui donne lieu à un travail collaboratif avec les comités et/ou les clubs.

- La subvention qui pourra vous être accordée pour votre projet, ne peut être inférieure à 1500 € ; avec un montant minimum de 750 € par action. Ce seuil est abaissé à 1 000 € (500€ par action) pour les bénéficiaires concernés par les critères appliqués aux territoires carencés (ZRR).
- Le projet doit intégrer des **critères d'évaluation chiffrés** : capacité à quantifier l'évolution de la structure (licences, licences découvertes, Licences mention hockey adapté, Pass hockey, Pass'sport).
- Pour les projets liés au dispositif **Para-Hockey**, il est OBLIGATOIRE que la structure soit référencée dans [l'Handiguide des sports](#).
- Le **pourcentage de financement PSF** ne peut dépasser 80% du budget total de l'action et le % de fonds publics ne peut dépasser lui aussi 80% du budget de l'action.
- Le **pourcentage de fonds public** ne peut excéder 80% des produits, dans le cas où ce pourcentage dépasserait 80% dans le bilan financier, la fédération pourra demander un reversement partiel de la subvention.
- Le montant lié à l'**achat de petit matériel (Kit de hockey éducatif, matériel école de hockey...)** ne pourra dépasser **500 € HT** par projet et une demande de subvention ne peut pas uniquement porter sur de l'achat. (dans le cadre de la réforme des catégories, la FFhockey vous fait une proposition de but amovible pour vos écoles de hockey. Voir Annexe 1 en fin de document)
- De la même manière dans le cas où une surestimation des coûts dans le budget prévisionnel amène une diminution importante des dépenses dans le budget réalisé, la fédération pourra demander un reversement partiel de la subvention.

Les étapes à suivre pour demander une subvention PSF

Toutes les demandes de subventions relatives au PSF devront transiter via l'outil "Le Compte Asso".

Attention : Pour des raisons techniques, la déconnexion à l'outil Compte Asso se fait toutes les 30 minutes. **Il est donc fortement recommandé d'enregistrer régulièrement les pages.**

Vous pouvez modifier à tout moment la demande de subvention que vous avez créée (tant qu'elle n'a pas été transmise) à partir de l'écran d'accueil, bouton vert « voir les demandes de subvention ». Les clubs n'ayant jamais déposé un dossier sur « Compte Asso », sont invités à prendre connaissance des tutoriels sur le [site du compte Asso](#)

Les structures doivent suivre la procédure suivante :

1. La recevabilité administrative

- Créer un compte ou s'identifier sur la plateforme [Le Compte Asso](#).



- Gérer les documents administratifs complémentaires et nécessaires à la demande de subvention

Informations à saisir :

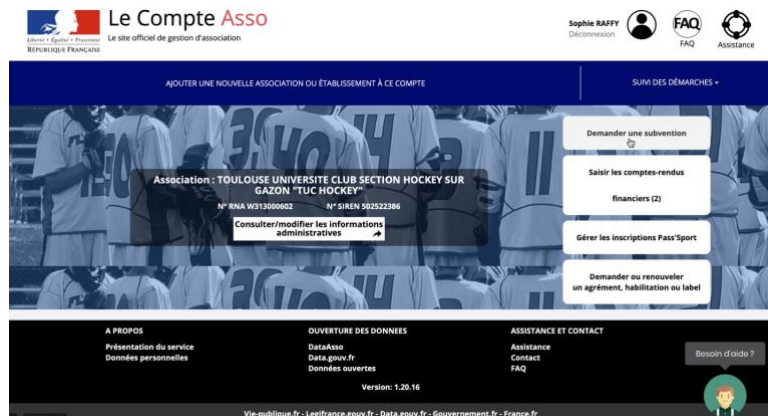
- Identité ; Adresse et coordonnées; Personnes physiques; Moyens humains; Liste de dirigeants.
- Agréments administratifs ; Statuts; Attestation d'affiliation
- **RIB** : vérifier votre RIB, indispensable au bon versement de la subvention. Attention, seul un RIB au nom de l'association peut être pris en compte.
- Rapport du commissaire aux comptes ou bilan financier, budget prévisionnel, comptes annuels
- Rapport d'activité: présente les actions réalisées sur la saison précédente.
- Compte rendu financier - CRF - (**obligatoire dans le cas d'une association ayant obtenue une subvention PSF en 2025**). Vous pouvez préparer son contenu en consultant le [formulaire Cerfa 15059*2](#), mais, il doit être saisi en ligne sur la plateforme Le Compte Asso. Voir la note spécifique sur les comptes rendus financiers téléchargeables sur la [page PSF](#).

La demande de subvention PSF se fait en 5 étapes :

- Sélection de la subvention
- Sélection du demandeur
- Pièces justificatives
- Description des projets
- Attestation et soumission

a) Sélection de la subvention

Domaine de la subvention recherchée : Sport



RECHERCHER UNE SUBVENTION

⚠ Les subventions proposées sont filtrées automatiquement à partir de l'adresse du siège de l'association. Il est possible de retirer ce filtre en activant le bouton "Afficher toutes les subventions".

Recherche
Code, libellé, dispositif, financeur

Afficher toutes les subventions ☐

Domaine de la subvention recherchée
Sélectionner un ou plusieurs domaine de subvent

- Développement de la vie associative
- Jeunesse, éducation populaire et activités socio-culturel
- Sport**
- Education, formation, enseignement supérieur

PLUS DE CRITÈRES

Nom du dispositif : Agence nationale du Sport – Projets Sportifs Fédéraux

RECHERCHER UNE SUBVENTION

⚠ Les subventions proposées sont filtrées automatiquement à partir de l'adresse du siège de l'association. Il est possible de retirer ce filtre en activant le bouton "Afficher toutes les subventions".

Recherche
Code, libellé, dispositif, financeur

Afficher toutes les subventions ☐

Domaine de la subvention recherchée
Tous

- Agence nationale du Sport (PST, Professionnalisation, H
- Agence nationale du Sport - Projets Sportifs Fédéraux**
- 2 heures de sport en plus au collège

Selectionnez un dispositif

PLUS DE CRITÈRES

Recherche : il faut que vous indiquiez le code de votre ligue dont vous dépendez (voir le tableau ci-dessous).

RECHERCHER UNE SUBVENTION

⚠ Les subventions proposées sont filtrées automatiquement à partir de l'adresse du siège de l'association. Il est possible de retirer ce filtre en activant le bouton "Afficher toutes les subventions".

Recherche
1183

Afficher toutes les subventions ☐

Domaine de la subvention recherchée
Sport

Nom du dispositif
Agence nationale du Sport - Projets Sportifs Fédéraux

PLUS DE CRITÈRES

SÉLECTIONNER UNE SUBVENTION (1)

Code	Libellé	Dispositif	Type	Service instructeur	Campagne	Couverture
1183	FFHockey sur gazon - Occitanie - Projet sportif fédéral	Agence nationale du Sport - Projets Sportifs Fédéraux	Action	Fédération française de Hockey - Occitanie	2025	régional - Occitanie

Tableau avec le code lié à la FFH et à la Ligue dont vous dépendez

Libellé subvention	Code subventions
FFHockey sur gazon - Auvergne-Rhône-Alpes - Projet sportif fédéral	1174
FFHockey sur gazon - Bourgogne-Franche-Comté - Projet sportif fédéral	1175
FFHockey sur gazon - Bretagne - Projet sportif fédéral	1176
FFHockey sur gazon - Centre-Val de Loire - Projet sportif fédéral	1177
FFHockey sur gazon - Grand Est - Projet sportif fédéral	1178
FFHockey sur gazon - Hauts-de-France - Projet sportif fédéral	1179
FFHockey sur gazon - Île-de-France - Projet sportif fédéral	1180
FFHockey sur gazon - Normandie - Projet sportif fédéral	1181
FFHockey sur gazon - Nouvelle Aquitaine - Projet sportif fédéral	1182
FFHockey sur gazon - Occitanie - Projet sportif fédéral	1183
FFHockey sur gazon - Pays de la Loire - Projet sportif fédéral	1184
FFHockey sur gazon - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Projet sportif fédéral	1185
FFHockey sur gazon - Guadeloupe - Projet sportif fédéral	1186
FFHockey sur gazon - Martinique - Projet sportif fédéral	1187
FFHockey sur gazon - Guyane - Projet sportif fédéral	1188
FFHockey sur gazon - La Réunion - Projet sportif fédéral	1189
FFHockey sur gazon - Mayotte - Projet sportif fédéral	1190

b) Sélection du demandeur

Dans cette étape, il faut que vous vérifiez les informations de votre structure.

ATTENTION à votre RIB ! Il doit être identique dans les pièces justificatives.

c) Pièces justificatives

Toutes les pièces justificatives sont à déposer à cette étape.

d) Description des projets

Objectifs et description : présenter votre projet de manière claire et synthétique.

Date de début : votre projet doit impérativement commencer en 2026 et peut se terminer au maximum en juin 2027, période à laquelle vous devrez envoyer le bilan de l'action.

PROJET - EN COURS DE CRÉATION

Vous pouvez pré-remplir votre projet avec les données d'un projet de l'an passé.

Pré-remplir le projet avec les données d'un projet de l'an passé

Description

Réurrence

☐ Première demande
 ☒ Renouvellement

Intitulé

Saisir l'intitulé du projet
Veuillez renseigner le champ Intitulé.

Période

☒ Annuel

Date de début

JJ/MM/AAAA

Date de fin

JJ/MM/AAAA

Objectifs

Saisir l'objectif du projet

Description

Saisir la description du projet

Fédération

FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY

Nature de l'aide

Projets sportifs fédéraux

Modalité de l'aide

Aide au projet

Objectifs opérationnels

Veuillez choisir parmi les choix suivants

Modalité ou dispositif

Veuillez renseigner les champs précédents

⚠ Public bénéficiaire : Lorsque votre action concerne un public en situation de handicap, même s'il y a une mixité avec un public valide, il faut indiquer : handicap / parasport

e) Attestation et soumission

Cette étape est réalisée uniquement lorsque vous avez ajouté toutes vos actions

RETROPLANNING CAMPAGNE PSF 2026

TÂCHES	Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Decembre
Campagne PSF												
Répartition binômes et CN												
Vérifications des coordonnées sur le Compte Asso par les structures												
Ouverture de la campagne 2026												
Webinaire CT + binômes												
Fléchage de l'enveloppe												
Fermeture de la campagne 2026												
Retour des CRF année n-1 par les structures												
Instruction des dossiers clubs												
Instruction des dossiers comités												
Instruction des dossiers ligues												
Retour de la répartition à l'ANS												
Versement des subventions												
Instruction des CRF année n-1 + re-vérification des CRF année n-1												
Retour de l'instruction des CRF à l'ANS												

Cette saison, l'équipe du PSF vous accompagne dans vos projets. N'hésitez pas à nous contacter :

Mail : psf@ffhockey.org

Entretien téléphonique possible après prise de rendez-vous par mail.

Retrouver toutes les informations et outils sur la [page PSF](#)



ANNEXE 1

Solution 3 :



**NET WORLD
SPORTS**

**Pas de normes
460€**

Financement via PSF

Lien : https://www.networldsports.fr/forza-profex-but-de-hockey-pop-up-3-tailles+rapid_pop_up_goal_size-3,66~m~x~2,14~m+goal_weights-Avec~2~Sacs~de~Sable